



## REQUALIFIER ET SPECIFIER LES ZONES ET LES SERVICES ASSOCIES

### FICHE ACTION N°4

#### Charte, services environnementaux et prévention des risques

**Référence à l'Axe n°1 : Valoriser les atouts économiques en assurant la complémentarité des territoires et des savoir-faire**

**Chef de file : Adn**

### MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les enjeux de développement durable d'aujourd'hui incitent les entreprises à réagir à de nouvelles tendances économiques, sociales et environnementales qui conditionnent leur activité. Ainsi, émerge une nouvelle notion de responsabilité sociale des entreprises qui implique qu'une entreprise se comporte de manière équitable et responsable tout en contribuant au développement économique et en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles. Il est de cette manière demandé aux entreprises d'affirmer leur rôle de cohésion sociale et territoriale.

Le territoire souhaite intervenir à trois niveaux :

- Au sein des zones d'activités, l'action vise à soutenir la mise en place de chartes de qualité environnementale présentées par des associations d'entreprises et accompagner leur mise en œuvre
- En secteur diffus, l'action vise à soutenir les entreprises s'engageant dans un programme d'action de labellisation (type ISO...) sur des opérations spécifiques (déchets, assainissement eaux usées, maîtrise des risques et des pollutions, amélioration architecturale et du cadre de vie...)
- En zones d'aléas du bassin ligérien, l'action vise à accompagner les entreprises dans une démarche de diagnostic puis de mise en œuvre effective de réduction de leur vulnérabilité aux inondations

Les collectivités ont de multiples intérêts à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets dans le but de :

- Accroître la performance des activités économiques actuelles et en générer de nouvelles (éco-industries)

- Contribuer à la qualité du cadre de vie au quotidien pour l'ensemble des salariés et favoriser les retombées positives sur le territoire
- Intégrer la qualité environnementale comme vecteur de préservation et de valorisation de l'entreprise
- Réduire significativement la vulnérabilité des entreprises selon un processus s'échelonnant sur la durée du Plan Loire et s'articulant autour de trois phases :
  - ✓ Création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche par la mise en œuvre d'un programme d'actions d'information et de sensibilisation des acteurs concernés.
  - ✓ Réalisation d'un nombre conséquent de diagnostics d'entreprises identifiées localement et fortement impactées en cas de crue majeure
  - ✓ Application de mesures effectives de réduction de la vulnérabilité concernant aussi bien les entreprises que leur environnement (infrastructures)

#### Résultats attendus et impacts de l'action :

Les résultats attendus de cette action sont un développement de la compétitivité des entreprises par la valorisation de leur image et l'amélioration du cadre de vie de leurs salariés. Fait partie intégrante des impacts attendus de cette action le développement de l'économie et de l'emploi relevant des activités de recyclage, de valorisation des déchets, d'économies d'énergie et des ressources naturelles ainsi que de toutes celles relevant de l'ingénierie de certification.

En matière de prévention des risques naturels, il s'agit de réduire de manière significative l'impact d'une inondation dans l'entreprise ou sur les infrastructures nécessaires à leur activité :

- adapter les constructions, leurs équipements et les réseaux mais également les activités et les comportements afin d'en tirer un profit bénéfique à l'ensemble des acteurs du territoire.
- limiter les pertes d'activités en réduisant la période d'interruption de la production et en favorisant le redémarrage de l'entreprise.
- dans les cas extrêmes, éviter une délocalisation de l'activité économique vers d'autres territoires.

#### Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Cette action contribue au développement local par l'incitation des entreprises à la diffusion des bonnes pratiques en matière de prise en compte des enjeux de développement durable et de réduction de vulnérabilité de leur activité au risque d'inondation. En complément du dispositif Prométhée, cette action vise à augmenter le nombre d'entreprises engagées dans une démarche de performance environnementale (cf SRDE)

## Plus-values

- Maintien et Développement de l'emploi
- Diffusion de l'expérience de l'Adn en matière de charte environnementale des ZAE au Territoire
- Bénéfice en termes d'image et de notoriété
- S'inscrire dans une démarche de qualité devant se traduire par un souci d'amélioration continue.

## Caractère intercommunal de l'action

Cette démarche participe à l'objectif régional d'accompagnement et de soutien de la dynamique de développement économique du Territoire et concerne toutes les entreprises implantées dans les zones d'activités des communes du Territoire et celles situées le long de l'axe ligérien.

## Caractère durable de l'action

Cette action s'inscrit dans la démarche globale de développement durable du contrat et illustre la volonté des élus d'adapter aux spécificités du territoire une réflexion de type Agenda 21 local.

## Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

## TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

- 1** **Intitulé de l'action :** **Financement d'animateur de charte**  
rédaction et mise en œuvre d'une charte environnementale des ZAE du territoire (en lien **très étroit** avec la fiche action n°3 : valorisation et préservation de la qualité environnementale des ZAE en partenariat avec les entreprises)  
Cette action passe par le financement d'un demi ETP sur une durée de trois années d'un agent rattaché au service développement économique de l'Adn qui, sur la base de l'élaboration d'une Charte Environnementale sur une ZAE test de l'Adn, diffusera l'expérience aux autres collectivités du territoire voire du département.  
Cet animateur aura pour missions l'élaboration, le suivi et l'évaluation des chartes mises en œuvre en lien avec les agents de développement.

<b>2</b>	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Sensibiliser et donner les moyens aux entreprises d'être acteurs du développement durable (Prométhée)</b></p> <p>Une première déclinaison opérationnelle pourrait être la réalisation d'une déchèterie professionnelle sur la zone d'activité de Nevers Est.</p>
<b>3</b>	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Elaboration d'un programme d'actions d'information et de sensibilisation</b> des acteurs concernés au risque inondation, réalisation d'un minimum de 120 diagnostics et mise en œuvre de mesures effectives de réduction de la vulnérabilité (cf plan Loire)</p>

## MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

<b>1</b>	Adn
<b>2</b>	<u>Opérateur privé (gestion de la déchèterie sous forme de DSP)</u>
<b>3</b>	<u>EPL, CD, Adn, CC</u>

## CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

Caractère intercommunal	Eco-conditionnalité
<p>D'une manière générale, sont éligibles toutes les opérations favorisant la qualité environnementale (chartes environnementales) des activités économiques au sein des zones du territoire, .</p>	<p>Sont éligibles toutes les opérations d'amélioration, de labellisation et de certification concernant la réduction et la valorisation des déchets, l'amélioration de l'assainissement des eaux usées, la réduction des risques et des pollutions, d'amélioration architecturale et du cadre de vie des salariés.</p>
<p><b><u>Autres dispositions particulières : fiche 3</u></b> Sont également concernées, dans le domaine de la réduction des risques naturels, toutes les études et mises en œuvre d'opérations de réduction de la vulnérabilité des activités économiques en zones d'aléas d'inondation</p>	

<b>PREMIERS CADRAGES FINANCIERS</b>			
<b>Types de crédits (territoriaux/sectoriel)</b>		<b>Taux d'intervention (définition d'une fourchette)</b>	<b>Fléchage sur volet 1 ou volet 2</b>
1.	Crédits territoriaux CRB	50% plafonné à 20.000 €/an uniquement sur salaires et charges	Volet 1
2.	Pas de crédits sollicités		
3.	Crédits sectoriels CRB FEDER Plan Loire Crédits sectoriels CG	- -	

<b>DISPOSITIFS D'EVALUATION</b>	
	<p>Mobilisation des entreprises sur l'élaboration de la démarche de charte</p> <p>Nombre d'entreprises s'engageant dans la démarche HQE</p> <p>% d'entreprises bénéficiant de services mutualisés au niveau de la ZAE.</p>